



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



14196757

MONITEUR BELGE TRIBUNAL DE COMMERCE
20 -10- 2014 09 -10- 2014
BELGISCH STAATSBLAD NIVELLES

N° d'entreprise : 0899.718.649

Dénomination

(en entier) : LNA PAVILLON DE LA CENSE

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans But Lucratif

Siège : Boulevard de la Cense, 70 - 1410 Waterloo

Objet de l'acte : Remplacement du président du conseil d'administration - régularisation

Il résulte des décisions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 telles que confirmées par la réunion du Conseil d'administration du 22 mai 2014 de l'association sans but lucratif LNA PAVILLON DE LA CENSE, dont le siège social est sis Boulevard de la Cense, 70 à 1410 Waterloo et enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro BCE 0899.718.649 (ci-après "l'Association"), que l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 avait décidé d'appeler aux fonctions de président du Conseil d'administration, en remplacement de la société S.A. PARKSIDE INVEST, la société WOODSIDE RESIDENCE, société anonyme dont le siège social est situé à Avenue du Général Ceuninck, 75, à 1020 Bruxelles, inscrite à la BCE sous le numéro 0441.675.147, représentée par Monsieur Willy SIRET, domicilié à 44100 Nantes, France, 1 Avenue du Bonnet, avec effet au 30 septembre 2011 et pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'au 25 juillet 2014.

Le Conseil d'administration donne mandat spécial avec pouvoir de substitution à Thomas Daenen et Matthieu Beauvois, tous deux avocats chez KOAN, dont le cabinet est sis 100 Boulevard du Souverain à 1170 Bruxelles, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer toutes les formalités de dépôt auprès du tribunal de commerce et de la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions qui précèdent.

Thomas DAENEN
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 27/10/2014 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature